

Président : Jean-Luc PORCHET
Vice-Président : Sébastien GAUTHEY
Secrétaire : Cathy SIEGENTHALER

Le Président ouvre la séance du Conseil Général du mardi 29 octobre 2019 à 20h00.

Le Président rappelle que les membres qui veulent prendre la parole doivent s'annoncer en énonçant leur nom et prénom. Il remercie Madame Lasserre de l'Omnibus, pour sa présence.

Le Président demande s'il y a une remarque ou une demande de modification de l'ordre du jour. Aucune remarque. L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2019, joint à la présente convocation
3. Assermentation des nouveaux membres
4. a) lettres et pétitions (à faire parvenir à M. Jean-Luc Porchet, Président du Conseil, au plus tard pour le jeudi 24 octobre 2019)
b) communications de la Municipalité
5. Préavis 03/2019 Arrêté d'imposition 2020
6. Préavis 04/2019 Octroi d'un prêt par la commune à la société du Tennis Club pour les travaux de réfection du terrain de tennis.
7. Divers

1. Appel

La secrétaire fait l'appel. 52 membres sont présents, 12 sont excusés et 23 sont absents. Le quorum de 27 membres est donc atteint.

Les membres du bureau présents, officieront en tant que scrutateurs pour cette séance.

2. Adoption du procès-verbal du 13 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2019 est accepté par 48 voix, 3 abstentions, 0 refus.

3. Assermentation des nouveaux membres

Le Président assermente une nouvelle membre : Valérie Bourquard

4. a) Lettres et pétitions

Le Président lit le courrier reçu de Monsieur Liebeskind au sujet de sa motion déposée lors du Conseil Général du 6 décembre 2018.

Le 3.12.2018, il a déposé devant le Conseil général une motion pour édicter et appliquer un règlement communal sur le stationnement des véhicules. La motion a été approuvée par le Conseil en date du 6.12.2018. Il rappelle que la Municipalité doit donner son préavis sur le

projet de règlement dans un délai d'un an. L'ordre du jour de ce conseil est muet à ce sujet. Pourtant, le délai donné à la Municipalité pour donner son préavis sur un projet expirera le 7 décembre prochain. Il ignore si un projet de règlement a été rédigé dans l'intervalle. Il demande donc de porter ce point à l'ordre du jour.

Le Président répond que la Municipalité doit répondre dans l'année. Ce n'est toutefois pas possible de mettre un sujet à l'ordre du jour sans préavis Municipal. Il est toutefois possible de traiter l'objet sans le mettre à l'ordre du jour. Il demande à la Municipalité d'apporter des explications.

André Roch, Syndic, répond que lors du Conseil du 12.12.2019, un projet communal pour le stationnement sera présenté.

Jean-Christophe Liebeskind remercie la Municipalité pour sa réponse.

b) Communications de la Municipalité

André Roch, Syndic, informe l'assemblée que le site internet de la commune a été relooké par la secrétaire communale. Ils attendent volontiers des remarques ou propositions sur l'adresse mail de la Greffe.

Bernard Bovet, Municipal, informe que le projet de rénovation de La Place est pendu dans la salle. Suite à la dernière présentation faite aux habitants, des modifications ont été faites, soit l'ajout d'un passage piéton sur la route de Pompaples et la suppression des arbres prévus sur la zone appartenant à Monsieur Schulz où se situent ses places de parc, suite à la demande du précité. Le projet va être déposé au Canton pour consultation durant 4 mois, après la consultation du Voyer. Ensuite, il y aura la mise à l'enquête, puis les soumissions et, pour finir, la demande d'octroi du crédit au Conseil.

Carine Gigandet, Municipale, est contente d'annoncer que les cartes journalières CFF sont à disposition des habitants d'Arnex, auprès de la Commune d'Orbe. Il faut les commander sur leur site ou par téléphone.

Jean-Yves Brechbühl, Municipal, informe qu'il était prévu de changer le chauffage et la porte d'entrée du collège. Suite à la mise en place de l'UAPE, l'architecte leur a conseillé de faire un état des lieux du collège afin de déterminer les travaux à entreprendre. L'idée serait également de faire un chauffage commun avec la Grande Salle. C'est pour cette raison que seule une partie du budget prévu à cet effet a été utilisé.

5. Arrêté d'imposition 2019-2020

André Roch, Syndic, lit le préavis municipal no 03/2019 sur l'arrêté d'imposition 2020.

Il propose au Conseil de reconsidérer l'arrêté d'imposition actuellement en vigueur, adopté pour deux ans lors du conseil du 18 octobre 2018, tenant compte d'une bascule de frais reportés sur le Canton. L'Etat reprend dès 2020 la totalité des coûts de financement de l'AVASAD (coût en 2019 CHF 59064) entraînant une adaptation du coefficient d'imposition cantonal en hausse de 1.5. Au vu de la situation stable et régulière des finances de la commune, la Municipalité propose au Conseil de réduire pour 2020 le taux d'imposition à 71% de l'impôt cantonal, baissant ainsi le taux de 2 points par rapport à 2019.

Jean-Christophe Liebeskind, rapporteur pour la commission de Gestion et Finances composée de Mesdames Danielle Baudat, Muriel Morel, et Messieurs Bernard Gauthey, Jean-Christophe Liebeskind, Philippe Monnier, Philippe Porret et Philippe Glayre, fait part de leur rapport établi suite au préavis Municipal 03/2019.

La Municipalité propose de fixer le taux d'imposition à 71% de l'impôt cantonal de base. La commission rappelle que le 10 octobre 2018, elle avait proposé au Conseil d'approuver la proposition de la Municipalité de reconduire le taux à 73% pour 2 ans. Elle avait néanmoins précisé que cette période de 2 ans pouvait être modifiée notamment abrégée en tout temps. La Municipalité explique cette baisse par le fait que le Canton a pris certains coûts à sa charge (AVASAD CHF 59064 pour 2019). Selon les explications reçues de la boursière communale, un point d'impôt représente pour 2019 CHF 17594.00. La baisse proposée est donc inférieure à l'économie réalisée. La Commission souligne que son appréciation du préavis est limitée par le fait qu'elle n'a eu la possibilité, avant de rédiger son rapport, d'examiner le budget de la Municipalité pour les prochains exercices. La Commission propose au Conseil d'accepter l'arrêté d'imposition 2020 fixant le taux d'impôt communal à 71% de l'impôt cantonal de base.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Charles-Louis Morel demande de quand date le montant de CHF 59064, 2018 ou 2019 ? **André Roch**, Syndic, répond que le montant date de 2019. Il est toujours autour des CHF 60000.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous l'arrêté d'imposition 2020 fixant le taux d'impôt communal à 71% de l'impôt cantonal de base ?

Pour: 52

Contre: 0

Abstentions: 0

L'arrêté d'imposition 2020 tel que présenté par la Municipalité est accepté.

6. Préavis 04/2019 Octroi d'un prêt par la commune à la société du Tennis Club pour les travaux de réfection du terrain de tennis.

André Roch, Syndic, lit le préavis. La réfection du court devient indispensable et le montant des travaux se monte à CHF 70870.00. Le financement pourrait être le suivant : CHF 10630 de subside au Tennis Club par les Fonds Vaudois du Sport et une aide financière de CHF 15000 par la Commune sans intérêt avec remboursement par un amortissement de CHF 5000 en 2020 et de CHF 2000 dès 2021 et sur 5 ans. L'infrastructure en place doit être entretenue pour continuer d'offrir de bonnes conditions aux nouvelles générations de joueurs de tennis. La Municipalité propose au Conseil de décider d'accepter l'octroi d'un prêt de CHF 15000 en faveur du Tennis-Club Arnex.

Alexandre Zeballos, rapporteur de la commission pour l'octroi d'un prêt au Tennis Club pour la réfection du court de tennis fait part du rapport. La commission est composée de Messieurs Stéphane Antonin, Alexandre Zeballos et Madame Camille Monnier, Présidente. Le Tennis Club a engagé des travaux pour un montant de CHF 70870.--. Il a obtenu un subside de CHF 10630 du Fonds du sport Vaudois. La Municipalité leur propose une aide financière de CHF 15000 sans intérêt et remboursable par un amortissement de CHF 5000 en 2020 puis CHF 2000 dès 2021 sur 5 ans. Après avoir pris contact avec le caissier du club, Monsieur Thierry Bissat, il a assuré qu'au vu des cotisations encaissées ainsi que des charges à assumer, le Tennis-Club est capable de rembourser facilement cette somme. De plus, avec ce prêt, la Commune soutiendrait une société locale et permettrait aux membres de bénéficier d'une

infrastructure adéquate. La Commission propose donc au Conseil d'accepter le préavis 04/2019 tel que présenté par la Municipalité.

Le président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Charles-Louis Morel demande pour quand les travaux sont prévus. Nicolas Larqué répond qu'ils sont terminés.

Pascal Christophe informe qu'il s'attendait à une demande de prêt plus élevée. Nicolas Larqué répond que le club a demandé cette somme, ayant une réserve de CHF 55000.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. L'assemblée vote.

Acceptez-vous l'octroi d'un prêt par la commune à la société du Tennis Club pour les travaux de réfection du terrain de tennis ?

Pour: 51

Contre: 0

Abstentions: 1

L'octroi d'un prêt par la commune à la société du Tennis Club pour les travaux de réfection du terrain de tennis est accepté.

7. Divers

Le Président remercie la population pour son engagement aux élections du 20 novembre. Il y a eu un taux de participation de 52% contre une moyenne Cantonale de 38%. Il remercie également le bureau pour son travail ce jour là et relève que tout s'est bien déroulé contrairement à d'autres communes. Il remercie également la secrétaire du bureau pour son travail ainsi que les Conseillers pour s'être déplacés à Lausanne lors du Conseil du mois de juin. A ce sujet, il a également remercié Patrick Simonin en lui offrant un magnum de la part de la Commune. Il rappelle que le prochain conseil aura lieu le 12 décembre 2019.

Josette Bovet rappelle qu'il avait été dit que le néon défectueux serait remplacé lors de la mise en place de l'UAPE. Cela n'a vraisemblablement pas été fait. **Jean-Yves Brechbühl**, Municipal, répond qu'un budget était effectivement prévu mais il a été mis en standby au cas où les locaux prévus pour l'UAPE devaient être modifiés. L'investissement de CHF 5000 pour le changement des néons aurait ainsi été caduc. Il va peut-être prendre un des néons enlevés dans les locaux de l'UAPE pour le remplacer. Charles-Louis Morel demande s'il est prévu de faire des portes ouvertes de l'UAPE. **Carine Gigandet**, Municipale, répond que c'est prévu pour le 14 décembre au matin, jour de vente des sapins de Noël.

Charles-Louis Morel demande ce qu'il en est de la pompe des égouts à la porcherie. Le ruisseau a mis long avant de se nettoyer. **Reynold Michel**, Municipal, répond que c'était dû aux travaux en Bulande. Bollini a attrapé une conduite électrique ce qui a prolongé la remise en état.

André Roch, Syndic, informe que l'ARAS veut modifier les statuts de l'AJOVAL en faveur des communes qui veulent quitter l'association telles que Chavornay et Bavois. Les sortants ont une somme conséquente à payer. Une commission a été nommée pour examiner la demande de modification. Elle a d'ailleurs fait un très bon rapport, complet. La Commune doit maintenant préavis en fonction du rapport soumis par la commission. L'ARAS va ensuite

étudier les rapports retournés des communes concernées. La procédure ne va certainement pas aboutir car selon le préavis les frais seraient encore plus élevés pour les communes qui restent dans l'association.

Le Président clôt l'assemblée à 20h40.

Le Président
Jean-Luc Porchet

La Secrétaire
Cathy Siegenthaler